

Écoles d'art territoriales : « 2M€ supplémentaires » débloqués par le ministère de la culture



Rima Abdul Malak à l'Assemblée nationale le 28/03/2023

Paris - Article n°284573 - Publié le 29/03/2023 à 11:23

« Je débloque une enveloppe de 2M€ de crédits supplémentaires pour faire progresser la part de l'État dans le budget [des 33 écoles supérieures d'art territoriales], soit une hausse de 14 % de leur dotation. Au vu de l'importance de ces écoles qui forment le vivier des artistes de demain, j'ai souhaité engager plus fortement le ministère de la culture pour les aider à faire face à leurs difficultés », annonce [Rima Abdul Malak](#), ministre de la culture, lors d'une session de questions au gouvernement le 28/03/2023.

Cette décision fait suite aux « importantes difficultés financières » auxquelles font face ces établissements, « notamment dues à l'inflation et, dans certains cas, en raison d'une baisse des dotations des collectivités locales ».

Les écoles, mobilisées depuis février 2023, alertaient par ailleurs la ministre de la culture dans un courrier daté du 02/03 de la « situation dramatique » dans les écoles d'art et de design. Elles demandaient notamment un fonds d'urgence de 7 M€ ainsi que 11 M€ annuels supplémentaires.

Le ministère de la culture précise que la répartition des 2 M€ de crédits sera réalisée en collaboration avec les collectivités territoriales, « en accordant une attention particulière aux établissements où l'effort public par étudiant est le moins élevé ».

« Au-delà de cette aide d'urgence, la ministre est consciente des défis auxquels sont confrontés ces établissements. [...] Afin d'y répondre, elle souhaite que la concertation se poursuive et s'intensifie entre les ministères concernés, les fédérations d'élus et l'Andéa ».

En outre, une mission a été confiée à Pierre Oudart, directeur de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée, et ancien délégué aux arts plastiques à la DGCA, afin d'analyser « les enjeux structurels des écoles d'art territoriales ». Les premières préconisations seront rendues « avant l'été 2023 ».

« Incertitudes liées à l'avenir de l'Esad de Valenciennes »

Le 28/03, le ministère de la culture indique également qu'il y a des « incertitudes liées à l'avenir de l'Esad de Valenciennes (Nord) ».

À l'issue d'un avis négatif du Hcéres fin 2022, l'accréditation de l'Esad pour la délivrance des diplômes nationaux « sera prolongée uniquement pour les étudiants rentrés en septembre 2022 », indiquent les ministères de la culture et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le ministère de la culture, financeur à hauteur de 24 % de l'Esad (contre 11 % en moyenne dans les autres écoles d'art territoriales), annonce « une dotation de 60k€ complémentaires qui sera pérennisée ».

La Ville de Valenciennes a annoncé pour sa part une contribution de 20k€ « afin de couvrir le déficit 2023 ». « Il revient désormais aux autres financeurs de se positionner, la question de la soutenabilité financière de l'école en 2024 demeure entière », indique le MC.

Toutefois, la Ville de Valenciennes, principal financeur de l'Esad, a aussi annoncé son retrait progressif de l'établissement en 2022, soit une baisse de dotation totale de 400k€.

Par ailleurs, depuis le non-renouvellement de Nawal Bakouri, directrice de l'établissement, en décembre 2022, la direction de l'école est assurée par intérim par Stéphane Dwernicki. Nawal Bakouri dirigeait l'école depuis 2020.

43 écoles supérieures d'art plastiques, dont 33 territoriales

Les 43 écoles supérieures d'art plastiques possèdent des statuts différents : **dix écoles sont nationales et 33 sont territoriales.**

- **Les écoles nationales supérieures d'art**, gérées par le Centre national des arts plastiques jusqu'en 2002, ont été transformées en établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture.
- **Les écoles territoriales** qui étaient des régies municipales créées à l'initiative des collectivités locales, sont devenues pour « la quasi-totalité » des **EPCC en 2011**. Ces établissements relevant principalement des collectivités locales bénéficient à ce titre d'un **soutien financier du ministère de la Culture d'environ 11 %** de leurs ressources globales. Financées majoritairement par les collectivités locales, **les 33 écoles supérieures d'art territoriales forment environ 8 400 étudiants** et délivrent des diplômes nationaux portant grade universitaire.